

8^e Conférence d'Examen des Etats Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

Débat général Déclaration prononcée par

Son Excellence
Micheline Calmy-Rey

Cheffe du Département Fédéral des Affaires Etrangères

New York, 4 mai 2010

Monsieur le Président,

Quarante ans après son entrée en vigueur, le TNP se retrouve à la croisée des chemins. Après plusieurs années de blocage, et de régressions, nous avons assisté ces derniers mois à une série de développements sur l'ensemble des dossiers de nature nucléaire :

- Ainsi, le désarmement nucléaire semble connaître un renouveau. Celui-ci s'est concrétisé le 8 avril dernier par la signature d'un nouvel accord de réduction des armes nucléaires stratégiques entre Etats-Unis et Russie. La Suisse salue la signature de ce nouveau traité et encourage les deux Etats à le ratifier au plus vite.
- Par ailleurs, ce début d'année 2010 a également vu la publication des nouvelles doctrines nucléaires des deux Etats les plus largement dotés. Nous y avons relevé certains développements positifs.
- Enfin, nous avons assisté récemment à une accélération des développements sur l'ensemble des dossiers de nature nucléaire; notamment le Sommet sur la Sécurité Nucléaire de Washington.

Monsieur le Président,

Si nous prenons toutefois un peu de recul en regard de ce que ces développements ont apporté en termes d'impact immédiat, force est de constater que le résultat demeure modeste. Ainsi, les récentes adaptations des doctrines nucléaires des Etats dotés nous indiquent qu'il n'y a pas de remise en question fondamentale de l'arme nucléaire dans les stratégies militaires de ces Etats. Bien que la Guerre Froide soit terminée depuis deux décennies, la doctrine de dissuasion nucléaire reste présente, avec un nombre considérable d'armes prêtes à être engagées en quelques minutes, alors que des milliers d'autres demeurent stockées. La pérennité de dispositifs de défense basés sur l'arme nucléaire revient en fait à continuer de jouer de façon irresponsable avec le futur de l'humanité.

La Suisse ne voit pas très bien comment l'on parviendra à gérer les problèmes du futur en maintenant de tels dispositifs. En effet, l'arme nucléaire est à la fois inutilisable, immorale et illégale :

- Inutilisable elle l'est entre grandes puissances disposant d'une capacité de seconde frappe ;
 inutilisable elle l'est de par son caractère disproportionné face aux Etats non dotés ;
 inutilisable elle l'est face au risque terroriste sur lequel la dissuasion n'a pas d'emprise.
- Immorale elle l'est fondamentalement, car conçue pour occasionner des dégâts en masse et sans discrimination, que ce soit en termes de vies humaines, de destructions, de conséquences sur l'environnement, et le tout dans un espace-temps que l'être humain ne peut pas maîtriser. Plus qu'une arme de destruction massive, l'arme nucléaire est une arme d'extermination.
- Illégale elle l'est de par sa nature même au regard du droit international humanitaire. Elle frappe sans distinction aucune et son utilisation viole sans exception les principes et règles fondamentaux du droit international humanitaire. Nous ne voyons donc pas de cas de figure dans lequel cette arme pourrait être utilisée sans contrevenir de manière générale au droit international humanitaire.

Monsieur le Président,

La Suisse est d'avis que cette Conférence d'Examen constitue une occasion unique pour asseoir sur des bases plus solides le mouvement en faveur du désarmement nucléaire. La Suisse attend donc de cette Conférence l'adoption d'un plan d'action destiné à faire avancer le désarmement nucléaire de façon concrète, progressive et pragmatique. Il s'agira de bâtir sur l'acquis des conférences d'examen précédentes, notamment les "Treize étapes pratiques" de l'année 2000, qu'il faudra réactualiser, voire dépasser ou y ajouter une notion de mise en oeuvre dans le temps, à l'image des recommandations du rapport de la Commission Evans-Kawaguchi que nous saluons.

Monsieur le Président,

Bien que de notre point de vue le désarmement nucléaire soit resté le parent pauvre parmi les trois piliers du TNP, la Suisse est consciente que pour assurer son succès, cette Conférence se doit de ne pas négliger l'ensemble des engagements qui y sont contenus.

Ainsi, dans le domaine de la prolifération nucléaire, le point de vue selon lequel l'AIEA n'est plus à même d'empêcher la prolifération s'est répandu ces dernières années. La Suisse attend

de cette Conférence qu'elle réfléchisse comment rendre le système des garanties de l'AIEA moins sujet à de telles remises en cause.

Dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, les décennies à venir vont voir la poursuite du développement du nucléaire civil. Des défis évidents se poseront quant à la capacité de gérer une telle source d'énergie pour de nouveaux Etats. La Suisse attend donc l'adoption par cette Conférence d'un langage clair réaffirmant le lien entre le droit inaliénable de tous les Etats Parties à utiliser le nucléaire à des fins civiles et les obligations en termes de garanties, de sécurité et de sûreté qui en découlent.

Monsieur le Président,

Si nous arrivons à l'adoption d'un plan d'action couvrant les trois piliers du TNP, nous pourrons assurément parler d'un succès de cette Conférence.

Toutefois, la Suisse est d'avis que nous devrions avoir l'ambition d'aller plus loin et de développer une vision qui va au-delà de cette Conférence notamment dans le domaine du désarmement. Il s'agirait en fait de dépasser certaines notions de recours à l'arme nucléaire toujours présentes dans les doctrines militaires des Etats dotés. En effet, du fait qu'une éventuelle guerre nucléaire mettrait en péril la survie même de notre humanité commune, la réflexion doit être lancée de savoir si son emploi serait légitime, quel que soit le motif de légitime défense invoqué. Au-delà des considérations militaires et juridiques, il s'agit donc pour la Suisse de ramener la composante humanitaire au cœur du débat actuel sur le désarmement nucléaire. Il s'agit, de se poser la question de savoir à partir de quel moment le droit des Etats doit-il s'effacer devant les intérêts de l'humanité. Il s'agit en définitive de mettre à terme hors-la-loi l'arme nucléaire, au moyen notamment d'une nouvelle convention, comme le propose le Secrétaire Général des Nations Unies.

La Suisse pense qu'il est important de lancer le débat sur cette question. En ce sens, mon pays a initié une étude sur la thématique de la dé-légitimation de l'arme nucléaire. J'invite les Etats Parties ainsi que les ONG à participer à la présentation de cette étude le 10 mai en marge de cette Conférence.

Monsieur le Président,

La vision à terme d'un monde sans armes nucléaires – comme celle d'un monde capable d'utiliser l'énergie nucléaire de manière responsable – est du domaine du possible. Etats, société civile, tous et toutes nous avons un rôle à jouer pour qu'une telle vision devienne réalité. La Suisse vous appelle donc à utiliser pleinement cette Conférence pour en faire un tremplin vers un dialogue, qui nous permettra d'aller sereinement au-delà de cette croisée des chemins où se trouve aujourd'hui le TNP.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.